



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : -
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 11/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/03/2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19 MAR, 2024

ID : 033-213301435-20240318-2024_012-DE



Délibération n° 2024-012
Lundi 18 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT
Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES - Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

**DECISION PORTANT OUVERTURE ANTICPEE DES CREDITS
D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERICE 2024
BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE
(Annule et remplace la délibération n°2023-084)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la délibération n°2023-084 du 14 décembre 2023,

Vu les commissions finances des 20 novembre 2023 et 1^{er} février 2024,

Vu l'exécution budgétaire 2023,

Considérant que les arbitrages budgétaires ont évolué depuis le 14 décembre 2023, il convient de réajuster les ouvertures anticipées des crédits en investissement pour l'exercice 2024 en conséquence,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La collectivité va voter le budget primitif 2024 avant le 15 avril 2024. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2024 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 et de les répartir comme suivant :

Total des crédits d'investissements ouverts pour l'année budgétaire 2023 (BP+DM1+DM2+DM3) - les emprunts	Ouverture anticipée des crédits d'investissements possible pour l'année budgétaire 2024
2 680 642,88 €	670 160,72 €

Opérations	Imputations	Objet	Montant	Total
Opé 20 – Défense incendie	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 640,00 €	8 640,00 €
Opé 22 - Cimetière	212	Agencements et aménagements de terrains	24 520,00€	24 520,00 €
Opé 31 – Mairie	203	Frais d'études	30 000,00€	30 000,00€
Opé 32 – Travaux domaine communal	2111	Terrains nus	6 834,00€	37 334,00€
	2115	Terrains bâtis	1 000,00 €	
	2138	Travaux bâtiments publics	25 000,00€	
	21538	Autres réseaux	4 500,00 €	
Opé 33 – Voirie	2151	Réfection rue de la redoute / Pont Biais + divers travaux routiers	448 394,98 €	448 394,98 €
Opé 36 – Services Techniques	2158	Autres Immobilisation corporelles	10 000,00€	10 000,00€
Opé 37 - Ecole	212	Agencements et aménagements de terrains	26 300,00 €	39 406,00€
	2184	Mobilier Ecole	18 106,00€	
Opé 39 – Sports Loisirs Culture	212	Agencements et aménagements de terrains	19 800,00 €	71 165,74 €
	2138	Travaux bâtiments publics	23 689,74 €	
	2184	Matériel de sport	27 676,00 €	
TOTAL				669 460,72€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération précédente n°2023-084 portant sur les ouvertures anticipées des crédits en investissement pour l'exercice 2024,
- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2024 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieur, soit : **669 460,72€** selon la répartition énoncée ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **669 460,72€** avant le vote du budget primitif 2024.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE